

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 11 OCTOBRE 2013**

Le 11 octobre 2013, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal DESROUSSEAUX, Maire.

Etaient présents : Karim TENNAH, François GALLO, Martine CATERINO, Manuel DE LAS CUEVAS, Marie-Christine DESROUSSEAUX, Laurence LAMALLE, Jean-Louis PFEIFFER, Aurelio VICQUERY, Claude MARMIER.

Absent excusé : Roger MION.

Secrétaire de séance : Claude MARMIER.

Séance ouverte à 19 h 45.

### 1/ Tarification de l'eau 2013-2014.

Il est décidé d'un commun accord de maintenir pour l'année prochaine, les tarifs actuels du prix de l'eau, soit 1,45 € TTC le mètre cube, et 11,00 € d'abonnement compteur.

### 2/ Mise à disposition payante des agents communaux au Service des Eaux.

La somme € allouée cette année pour les services rendus par Agathe Bertrand-Mosnier, l'apparitrice et Claude Drouot au Service des Eaux, sera maintenue dans les mêmes proportions que 2012 soit 6049,94€ pour l'année 2013.

Ces décisions sont approuvées à l'unanimité.

### 3/ Servitude du cimetière – Propriété de Madame Valenti.

En réponse au courrier envoyé par l'étude de Me Tafani- Dyon, notaire à Estissac, concernant la servitude sur la propriété de Madame Valenti, mise en place en 1933 pour permettre l'accès au cimetière par les corbillards, il lui sera confirmé par retour du courrier la fin de cette servitude, qui n'a plus lieu d'être depuis plusieurs années.

Décision approuvée à l'unanimité.

### 4/ Frais de scolarité suite à dérogation scolaire.

Pour un enfant scolarisé à Creney pour convenances familiales, la commune de Bucey est appelée à verser la somme forfaitaire de 15,24 € à cette commune, au titre de la participation annuelle aux frais de scolarité de cet enfant.

Décision approuvée à l'unanimité

#### 5/ Nomination régisseurs.

Afin de pouvoir encaisser, au nom du Trésor Public, le règlement de facturations établies par la commune, par exemple la location de tables et bancs, et de la salle communale, il était indispensable de créer une régie adaptée. Cette création nous ayant été accordée, il s'agit de nommer un régisseur, ce qui est fait en la personne d'Agathe Bertrand-Mosnier, secrétaire de mairie, ainsi qu'un mandataire suppléant. Monsieur le Maire propose Laurence Lamalle pour remplir cette fonction, la décision est adoptée à l'unanimité.

#### 6/ Association d'Animation : lecture d'un courrier.

A la demande des membres de l'Association d'Animation de Bucey, dont trois représentants sont présents à la réunion, Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier adressé par l'AAB à l'attention du conseil municipal, demandant la mise à disposition de locaux adaptés à leurs activités, requérant une surface et des possibilités de rangement suffisantes pour la confection et le stockage de leurs accessoires et costumes, et d'autre part la mise à disposition comme l'an passé, des locaux de l'école, de la cour de la mairie, et de la salle du conseil, pour organiser le Marché de Noël. Monsieur le Maire objecte qu'il est impossible pour l'instant de proposer aux différentes associations une partie de l'ancienne salle de classe, comme il avait été prévu, car des travaux d'aménagement sont nécessaires avant de prendre possession des locaux. Par ailleurs, l'organisation de ces travaux d'aménagement se voit désormais tributaire de l'obligation de mettre tout local public aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées. Il est d'autre part indispensable que la salle communale soit remise en état et rangée après chaque réunion, celle-ci devant être à tout moment libre et accessible à toute personne souhaitant l'utiliser. Les locaux de l'école ne pourront être utilisés pour le Marché de Noël que dans la mesure où les travaux ne seront pas commencés.

Une option « de dépannage » est alors proposée aux membres de l'AAB : aménager le niveau situé au-dessus de l'appartement communal, simple grenier pour l'instant, qui pourrait recevoir armoires et meubles de rangement après une opération de nettoyage.

Cette proposition, en-deçà des espérances de l'AAB, est néanmoins acceptée par les personnes présentes à la séance.

#### 7/ Panneau d'information.

Il nous avait été proposé par la CDC il y a quelques mois, d'installer un panneau d'informations touristiques double face mentionnant promenades et randonnées dans les environs de Bucey, ce qui avait été accepté par la commune. Un courrier de la trésorerie nous demande de confirmer cet accord et de définir l'emplacement souhaité pour ce panneau. Après réflexion avec les adjoints concernés, Monsieur le Maire décide de le faire poser à gauche de l'entrée du parking de la place de l'église, dans le prolongement de la haie qui sera réduite si nécessaire, les promeneurs ont l'habitude de venir garer leurs véhicules sur la place. Le projet est accepté à l'unanimité.

#### 8/ Affouages 2014 : conditions d'exploitation de la forêt communale.

Il y aura cette année 50 parts d'affouages à faire sur le territoire de Bucey.

Le prix de la part reste inchangé, soit 15,00 €.

Décision approuvée à l'unanimité.

## 9/ Cimetière.

A/ Création d'un ossuaire : trois devis nous ont été fournis par les entreprises Delatronchette à Aix en Othe, Grosset à Estissac, et Sylvestre à St André les Vergers. En prenant en compte le rapport qualité/prix, il a été décidé de choisir l'entreprise Sylvestre pour exécuter ces travaux : montant du devis pour la création d'un ouvrage composé d'un caveau 4 places + case sanitaire, avec fourniture et pose d'une semelle de propreté en béton 140 x 240 : 1900,00 € TTC, auquel nous demanderons de rajouter une plaque granit noir 30 x 30 avec inscription « ossuaire » en lettres d'or pour un montant de 176 € HT environ à confirmer .

B/ Concession de Monsieur Declercq : en décembre 2008, Mr Declercq a acheté une concession au cimetière de Bucey, dont il ne peut disposer pour le moment car la tombe attribuée n'a pas été relevée. Un autre emplacement a été proposé à Monsieur Declercq. Ce dernier insiste pour que cette tombe soit relevée.

Ce qui nous amène au problème des procédures de relevage de tombes : Mr Michel Prunier, avait déjà fait le nécessaire auprès des Services de la Préfecture durant son mandat de Maire, procédure qui est toujours restée sans suite. Valéry Prunier, lui succédant, a repris cette procédure et renouvelé les démarches auprès de la Préfecture, dossier toujours resté sans suite.

Martine Caterino, chargée du dossier Cimetière, est donc contrainte de reprendre tout ce dossier à son point initial, et refaire entièrement toutes les démarches nécessaires, afin de faire procéder au relevage des 52 tombes concernées, opération qui s'échelonnera sur plusieurs années (3 ans minimum).

### C/ Tarification des concessions.

Mr le Maire décide de revoir les tarifs des concessions ; de nombreuses communes devant la complexité des démarches pour relever les tombes abandonnées, le coût et le nombre croissant de tombes abandonnées ainsi que le manque de places dans les cimetières abandonnent le principe de la concession à perpétuité. Après délibération, il a été arrêté ce qui suit : concession 15 ans : 150 €, concession 30 ans : 220 €, concession 50 ans : 380 € et concession perpétuelle : 800 €, Décision approuvée par huit voix pour et deux contre sur les dix suffrages exprimés, les voix contre souhaitaient une suppression de la perpétuité..

## 10/ Dossier voirie.

A/ Place de l'église : les travaux avaient été prévus dans le cadre d'un budget de 30 000€, au vu des devis fournis par trois entreprises de travaux publics, les travaux engagés se monteraient à environ 45 000 €, subvention de 4500 € à déduire.

Monsieur le Maire nous fait savoir qu'il préfère reporter la réfection de cette place, pour englober celle-ci dans un programme d'ensemble portant sur cinq ans et comprenant les travaux d'urbanisme des rues qui en ont le plus besoin : la rue des Combattants d'AFN, la rue de l'Eglise, le Chemin des Usages... Un dossier de financement sera mis en place pour réaliser ces travaux.

### B/ Sécurité voirie.

Lors d'un précédent conseil, nous avons prévu de faire le nécessaire pour préserver la sécurité dans le village, en installant notamment des dispositifs visant à réduire la vitesse des véhicules.

Après plusieurs démarches entreprises avec les services de la D.D.T., ce dossier avance péniblement car ces services n'ont pas le recul et l'engagement nécessaires pour épauler efficacement nos décisions. D'autre part, nombre d'habitants de Bucey se sont inquiétés des conséquences sur la circulation à Bucey si nous installions des places de stationnement alternées pour couper la vitesse. Mr le Maire décide donc de suspendre ce projet de matérialisation de places de stationnement, et de faire installer dans une première étape des ralentisseurs aux différents points sensibles, renforcer la signalisation existante ainsi que matérialiser les arrêts des cars scolaires.

Nous bénéficions d'office d'une subvention de 50 % du montant des travaux engagés, il faut donc faire une estimation de ce montant, voter la décision de procéder à ces travaux, choisir l'entreprise qui les exécutera.

Nous procédons à ces différents votes : la décision de procéder aux travaux est adoptée à l'unanimité, parmi trois entreprises contactées (SLA, Girod, et Signature), nous retenons la société Signature qui propose un devis à 14 094,60 €. Ces prix s'entendant hors peinture et susceptibles de modification du nombre de panneaux imposés par la DDT, nous estimons donc un coût global de l'ordre de 17 000 €. En outre le nombre de ralentisseurs fixé à un groupe de trois dans une première tranche pourrait être porté à 4 si les subventions ne pouvaient pas être accordées pour une tranche supplémentaire à venir. Autorité est donnée à François Gallo pour finaliser cette première tranche de travaux. .

La procédure est donc enclenchée sur avis favorable de tous.

#### 11/ Aménagement des locaux de la mairie.

Il faut moderniser et travailler en conformité par rapport aux nouvelles normes (accès handicapés, bureau d'accueil normalisé etc.). Plusieurs devis sont à l'étude concernant le mobilier de bureau répondant aux nouvelles normes, la cloison de séparation, la porte d'entrée, les toilettes, les travaux de peinture, électricité, plomberie et plâtrerie.

L'ensemble des devis du dossier doit être déposé pour le 30 octobre pour être éligible à des subventions en 2013. Le montant de ces subventions pourrait atteindre 20 à 30% sur certains postes, les travaux ne peuvent commencer qu'après obtention des subventions pour le dossier complet.

L'ensemble des devis demandés pour la pose de la cloison se montent à environ 3000 €, plus travaux d'électricité.

Un vote a lieu pour décider de faire immédiatement et uniquement cette cloison en dehors du cadre de demande des subventions. La peinture de la salle dédiée aux associations sera ensuite confiée aux deux agents communaux, Jean-Claude Berost et Angélique Manteau, pour qui les travaux extérieurs vont se raréfier avec le mauvais temps.

Autorité est donnée à Karim Tennah pour entreprendre les travaux concernant la cloison.

Décision adoptée à l'unanimité.

#### 12/ Clôture du dossier Assainissement.

Ce dossier est définitivement bouclé, les habitations concernées ont reçu un courrier de la Mairie accompagnant la facture finale des travaux.

#### 13/ Conduites d'eau : remise aux normes et clôture du dossier. Achat d'un détecteur de fuites.

Les travaux de remplacement des conduites d'eau sont maintenant terminés.

Concernant l'acquisition d'un détecteur de fuites (environ 2 000 €), l'achat en sera fait si l'équilibre du budget investissement le permet, sinon la question sera remise à l'ordre du jour d'un prochain conseil en 2014. Nous sommes en attente d'un avoir concernant la facture globale des travaux de remplacement des conduites d'eau ; le montant de cet avoir déterminera la décision.

Le principe a été adopté à l'unanimité.

#### 14/ Questions diverses.

La possibilité de vendre le mobilier scolaire sera définie au prochain conseil.

La séance se termine à 1 h 00.